

LE COURRIER

L'ESSENTIEL, AUTREMENT.

WWW.LECOURRIER.CH

N°102 | 157^e année | CHF 4.00

PRISONS SUISSES

Un modèle inadmissible



À Genève, l'établissement de Champ-Dollon affiche un taux d'occupation de 126%.
KEYSTONE

3 Les conditions de détention de la prison de Porrentruy, dénoncées par la Commission nationale de prévention de la torture, questionne le modèle d'incarcération helvétique. Des chercheurs préconisent une décroissance carcérale.

éditorial

PHILIPPE BACH
L'ABOLITIONISME,
COMBAT
D'ACTUALITÉ

L'an passé, le nombre d'exécutions a augmenté de 30% dans le monde, comme le souligne le rapport annuel sur la question d'Amnesty International¹ publié mercredi. Quelque 1153 personnes ont été exécutées en 2023. Et encore, ce chiffre est très partiel. Dans des pays non démocratiques comme la Chine, ce nombre est secret, mais ce sont probablement plusieurs milliers de morts qu'il convient de rajouter à cet effrayant décompte.

Première constatation: les pays qui pratiquent la peine de mort sont pour la plupart des dictatures, souvent sinistres. En tête de ce classement, on trouve des pays comme l'Iran (853 exécutions en 2023!) ou l'Arabie saoudite (172 mises à mort). Ce qui devrait faire réfléchir une nation comme les Etats-Unis, la seule à avoir eu recours à ce châtement inhumain sur le continent américain, et qui se retrouve également quelque peu isolée au sein des pays occidentaux.

Démocratie et peine capitale ne font pas bon ménage. Pour des raisons d'Etat de droit, d'abord, vu le caractère irréversible de la sentence une fois exécutée. Une erreur judiciaire –et elles sont légion– ne peut pas être inversée; alors qu'une personne emprisonnée à tort peut au moins être indemnisée pour ses souffrances. Et parce que ce châtement est souvent instrumentalisé à des fins de répression. Comme en Iran, notamment, où il sert

à réprimer les mouvements sociaux et politiques. Ou à persécuter des minorités. Aux Etats-Unis, le biais racial a été documenté à l'envi.

Le rapport apporte une – petite – touche d'optimisme à ce bilan effrayant. La peine de mort progresse en nombre d'exécutions, et elle est pratiquée par un nombre de plus en plus restreint de pays. Ceux-ci sont isolés moralement et politiquement sur la scène internationale.

Au point que les Etats-Unis, encore eux, se retrouvent à devoir revenir à des techniques barbares de mise à mort, les habituels alliés refusant de leur livrer les produits de base pour les injections létales. Dans certains états des USA, on évoque le retour le retour aux pelotons d'exécution! Et l'Alabama a procédé à une exécution par inhalation d'azote, méthode susceptible de tomber dans une catégorie proscrite par le droit international car assimilable à de la torture.

L'abolition de la peine de mort doit rester une priorité car elle s'inscrit dans une perspective d'extension de la démocratie et des droits humains. Le combat est ancien – Victor Hugo avait déjà écrit des lignes mémorables sur le sujet –, raison de plus pour persévérer dans cette défense de l'élémentaire dignité humaine. |

¹Amnesty International, Rapport mondial, Condamnations et exécutions 2023.

WEEK-END

- 11 HISTOIRE VIVANTE** Une biographique revient sur Dufour, le général unificateur des suisses.
- 12 SOLIDARITÉ** La reconnaissance de la Palestine par la Slovaquie comme un reflet indépendantiste.

leMAG



«Pas honte d'avoir honte»

- 23 SCÈNE** Hervé Loichemol et le Théâtre de la Liberté invités à Vidy aux Rencontres pour la Palestine.
- 26 EXPO** A Venise, l'artiste suisse Christoph Büchel transforme un palazzo baroque en mont-de-piété.
- 27 CINÉMA** *Goodbye Julia* marie thriller et récit d'émancipation féminine pour évoquer les tensions au Soudan.

VAUD

Alain Soral a été interpellé par la police vaudoise pour antisémitisme

4

GENÈVE

Les jeunes jusqu'à 24 ans bénéficieront des transports publics gratuitement

5

PARTENARIAT

SWISS
CHAMBER
CONCERTSSTRING
QUARTET
ACADEMYSAMEDI 8 JUIN 2024 | 19h
CONSERVATOIRE | GENÈVEConcert
des
lauréats

Réservation: geneve@swisschamberconcerts.ch



Alors que les conditions pénitentiaires helvétiques sont régulièrement pointées du doigt, une équipe de recherche préconise une décroissance carcérale. Etat des lieux

LES PRISONS DE LA HONTE

JULIE JEANNET

Prisons ► Après les prisons de Champ-Dollon (GE) et du Bois-Mermet (VD), c'est au tour de la prison de Porrentruy dans le canton du Jura de faire les gros titres. La semaine dernière, la Commission nationale de prévention de la torture (CNPT) demandait sa fermeture immédiate. Elle y dénonce des conditions de détention «inhumaines et dégradantes» au titre de l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), soit l'interdiction de la torture.

C'est notamment le manque d'accès à l'air libre, conjugué à une mauvaise aération et une «quasi-absence de lumière naturelle» dans les cellules, qui ont mené la commission à tirer de telles conclusions. Celle-ci pointe du doigt l'absence d'une cour de promenade, alors que l'accès à l'air libre a été défini pour la première fois en 1955 dans l'Ensemble des règles minima pour le traitement des détenus des Nations unies. Si le gouvernement jurassien affirme être conscient des conditions de détention insatisfaisantes, il explique dans une lettre adressée à la CNPT qu'une fermeture immédiate de l'établissement pénitentiaire n'est pas possible, au vu des taux d'occupation des prisons jurassiennes, romandes et tessinoises.

Des décennies d'inaction

Les conditions de détention helvétiques sont régulièrement critiquées, mais le fait que la surpopulation carcérale soit invoquée par un canton pour justifier des violations des droits humains questionne. Daniel Bolomey, membre de la CNPT, a effectué une première visite de la prison de Porrentruy en 2014 et une récente l'an dernier. «Nous avons été particulièrement déçus du manque de réactivité et d'engagement du gouvernement jurassien», explique-t-il. «Il y a dix ans, la situation était déjà inacceptable. Le canton s'était engagé à construire une nouvelle prison, or il nous dit aujourd'hui qu'une ouverture n'est pas prévue avant 2035. En dix ans, seule une étude des besoins a été réalisée», déplore-t-il.

Si la Commission nationale de prévention de la torture bénéficie d'une certaine autorité



Le château de Porrentruy, qui abrite la prison. L'ouverture d'un nouveau centre de détention n'est pas prévue avant 2035. KEYSTONE

au vu du mandat qui lui est octroyé par le Conseil fédéral, elle ne détient pas de mesures de sanction. «La détention relève des cantons, la Confédération agit peu, il faut qu'un détenu porte plainte auprès du Tribunal fédéral pour que le Jura soit condamné, voire jusqu'à la Cour européenne des droits de l'homme», explique Daniel Bolomey. C'est notamment ce qu'avait fait le célèbre cambrioleur et multirécidiviste Walter Stürm. En 1995 déjà, il avait obtenu gain de cause auprès de la plus haute instance judiciaire, en raison de l'absence d'une cour de promenade en plein air. «On peut ainsi dire que le Jura n'a rien fait depuis trente ans», s'exclame Daniel Bolomey.

Selon cet expert, le modèle carcéral suisse ne figure pas parmi les bons élèves sur la scène internationale. Il pointe du doigt de grosses disparités cantonales. D'après le monitoring de la privation de liberté du Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales (CSCSP), la Suisse romande et le Tessin

enregistrent un taux d'occupation des prisons de 102%, contre 88% en Suisse alémanique. Selon les chiffres de l'Office fédéral de la statistique, la Suisse enregistrait 6881 détenus au 31 janvier 2024, soit une augmentation de 7% sur un an. Le taux d'occupation des prisons, avec une moyenne nationale à 94,5%, était le plus élevé depuis 2014. Il est redescendu à 93% en avril.

«L'évolution de la criminalité ne joue qu'un rôle marginal dans la surpopulation carcérale»

Julie de Dardel

«C'est un scandale que l'on ne puisse pas fermer une prison vétuste au motif qu'il n'y a pas d'autres endroits pour accueillir

les détenus», dénonce lui aussi André Kuhn, professeur de criminologie à l'université de Neuchâtel. Il pointe du doigt un manque d'investissements et le fait que le domaine soit jugé peu prioritaire par les autorités. «De manière générale, on souhaite peu dépenser pour les criminels. Ce n'est pas une priorité pour la population tant que l'on n'est pas soi-même ou tant qu'un proche n'est pas détenu.»

Surpopulation carcérale lémanique

Ce sont les cantons de Vaud et de Genève qui enregistrent la plus grande surpopulation carcérale de Suisse avec des taux d'occupation respectifs de 117% et 109%. Le taux de la prison du Bois-Mermet à Lausanne affiche même une occupation de 165%, celui de la Croisée à Genève 126%. «Evidemment, la surpopulation carcérale aggrave les conditions de détention, c'est extrêmement dur à gérer», commente le membre de la CNPT. D'anciens prisonniers de Champ-Dollon ont

également obtenu gain de cause dans un premier arrêt du Tribunal fédéral rendu en 2014 et d'autres ont suivi. Le canton a été contraint de les indemniser pour les jours détenus dans des conditions illégales.

Cette surpopulation dans les régions latines ne résulte pourtant pas d'une sous-dotation du nombre d'établissements pénitentiaires, mais d'un recours plus important à la détention. La Suisse latine enregistre 98 places de détention pour 100 000 habitants, contre 81 places en moyenne nationale. «Il y a un phénomène de surincarcération en Suisse romande. Il s'agit d'une sensibilité latine. Cette différence culturelle s'observe aussi en Europe, explique André Kuhn. Bien que les lois soient les mêmes, nos juges procèdent plus souvent à des détentions provisoires et prononcent plus souvent des privations de liberté que les juges alémaniques.» En 2016, une étude menée auprès des autorités suisses d'exécution des peines révélait que les cantons romands étaient également

beaucoup plus restrictifs que les alémaniques en matière de liberté conditionnelle.

Augmentation des incarcérations

Julie de Dardel, professeure assistante à l'université de Genève, mène actuellement une étude au sein du Département de géographie qui vise notamment à étudier les disparités cantonales dans l'usage de la prison. La Suisse accuse une augmentation du taux d'occupation des prisons ces dernières années, mais c'est dans les cantons de Vaud et de Genève que la surpopulation est la plus grave, confirme la chercheuse. «L'évolution de la criminalité ne joue qu'un rôle marginal dans la surpopulation carcérale. L'augmentation démographique n'explique pas non plus l'ampleur du phénomène. En réalité, toutes les études réalisées en Suisse montrent qu'on fait un usage intensif de la détention avant jugement et qu'on inflige encore énormément de courtes peines privatives de liberté, principalement via des ordonnances pénales.»

Pour cette experte, les politiques doivent s'interroger sur le recours à la prison. «Un bilan devrait être fait sur l'efficacité des politiques pénales au vu des coûts financiers et sociaux de l'incarcération», propose-t-elle. Selon Julie de Dardel, construire davantage de prisons n'est pas la solution. «Nous avons vu que les augmentations successives des places de détention à Genève n'ont pas permis de mettre fin à la surpopulation. Le même phénomène de spirale a eu lieu dans différents pays du monde au cours des dernières décennies. On sait que les autorités sont frileuses en matière de changements dans les politiques pénales, mais des alternatives au tout répressif existent et l'ouverture de ce débat est essentiel pour sortir durablement de la crise.»

La chercheuse étudie la notion de décroissance carcérale et s'intéresse entre autres aux alternatives non pénales. «La Finlande a opéré ces dernières décennies un tournant couronné de succès en optant pour une justice beaucoup moins punitive, avec un usage très modéré de la détention. Il s'agit d'un modèle de réduction du recours à la prison qui pourrait inspirer la Suisse.» I

TROP DE COURTES PEINES

La Suisse compte actuellement 88 établissements pénitentiaires pour 7251 places de détention. Le plus grand établissement est celui de Champ-Dollon (GE), qui compte 398 places, mais où sont actuellement détenues 500 personnes. Ce chiffre est monté jusqu'à 900 en 2014, soit plus du double de sa capacité officielle. Six personnes étaient parfois enfermées dans la même cellule, prévue pour trois.

La chercheuse à l'université de Genève Julie de Dardel

La moitié des condamnations à la prison sont de moins de nonante jours

constate également que les cantons de Vaud et de Genève recourent de manière très intensive à la détention avant jugement. «Ces mesures sont souvent contre-productives et viennent gonfler les effectifs pénitenciers.» Parmi le total de détenus en Suisse, l'Office fédéral de la statistique (OFS) indique que 30% d'entre eux se trouvent en détention provisoire ou pour des motifs de sûreté. Ce chiffre est de 37% en Suisse latine

contre 24% et 26% en Suisse centrale et orientale.

On constate aussi que la moitié des condamnations à la prison sont de moins de nonante jours, c'est à dire qu'elles concernent des infractions de peu de gravité. Ces détentions sont-elles vraiment nécessaires d'un point de vue sécuritaire? questionne Julie de Dardel. Selon les chiffres de l'OFS pour 2022, 41% des peines privatives de liberté étaient des substitutions à des amendes. JJT

TROIS PROBLÈMES STRUCTURELS

Selon Daniel Bolomey, membre de la Commission nationale de prévention de la torture, on observe en Suisse trois déficits principaux en termes de détention. «Nous manquons de places dans les établissements spécialisés pour des suivis psychiatriques. Nous n'avons pas non plus d'institutions particulières pour prendre en charge les internements à vie. De ce fait, les personnes sous le coup d'un internement continuent de vivre dans les mêmes conditions que celles qui exécutent leurs peines. Ce qui est problématique.» Enfin, l'expert constate que la Suisse n'a aucune vision en matière de détention administrative avant renvoi: «Ces personnes devraient être sous le coup d'une rétention mais pas d'une détention. La Suisse manque de vision et de stratégie en la matière.» JJT